



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2205

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Attribution d'une subvention à l'ARRADEP pour son programme d'actions 2011**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2205**

commission principale : urbanisme

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Attribution d'une subvention à l'ARRADEP pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Association régionale Rhône-Alpes pour le développement des emplois de proximité (ARRADEP) réalise chaque année un programme de petits travaux dans des logements sociaux au titre de l'amélioration du parc de logements HLM dans les quartiers politique de la ville de l'agglomération lyonnaise.

Ces travaux concernent des logements sociaux situés en quartiers prioritaires politique de la ville, qui sont remis en état ou améliorés par des personnes en contrat d'insertion. Ces actions de petits travaux de remise en état concernent des logements ou des parties communes des immeubles HLM s'inscrivent dans les conventions de gestion sociale et urbaine de proximité signées par les bailleurs sociaux, les communes, la Communauté urbaine de Lyon et les partenaires dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale.

L'impact de cette action est ainsi doublement positif sur le plan du maintien d'une qualité résidentielle satisfaisante dans des quartiers HLM fragiles et sur celui de l'opportunité de travail pour des personnes qui sont très éloignées de l'emploi.

Par délibération du 28 juin 2010, le conseil de Communauté avait attribué à titre exceptionnel une subvention de 200 000 € sur un budget 2 261 810 €, par suite de difficultés d'équilibre budgétaire dues notamment à une baisse des fonds européens.

Le bilan de l'exercice 2010 indique que 18 chantiers ont été réalisés répartis sur 8 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces chantiers de maintenance/petits travaux ont aussi permis à 237 personnes en insertion d'y participer. 35 % d'entre eux ont été en sortie positive vers un emploi, dont 12 % qui ont accédé directement à un emploi durable.

Par suite de poursuite des difficultés d'équilibre financier, l'année 2011 prévoit un arrêt définitif de ce dispositif qui sera effectif au 1er juin 2011. Toutefois, des chantiers d'insertion lancés se poursuivent et des travaux de remise en état sont effectués pour un volume d'activité prévisionnel de 667 865 € qui se répartissent de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
sous-traitance ARRADEP formation & frais associés	176 240	organismes HLM	242 235
impôts et taxes	17 280	subvention Etat	9 500
charges de personnel	345 130	subvention Région	49 700
autres charges courantes	129 215	subvention Département	48 500
		subvention Communauté urbaine de Lyon	70 000
		financement contrats d'insertion (Etat-Département)	247 930
Total	667 865	Total	667 865

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'Association régionale Rhône-Alpes pour le développement des emplois de proximité (ARRADEP) dans le cadre de son programme d'actions 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'ARRADEP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 824 - opération 1969.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.